

SUIVI DANS L'EMPLOI

QU'EST-CE QUE LA PRESTATION DE SUIVI DANS L'EMPLOI ?

Ce nouveau service consiste à **vous accompagner** pour l'entrée d'un nouveau salarié dans votre entreprise.

Accompagnement d'une durée de 3 mois, assuré par un référent unique, en vue de faciliter la prise de poste, l'intégration et le maintien en poste de la personne.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les entreprises, en particulier les TPE/PME, qui souhaitent **s'engager dans le recrutement durable** (CDI ou CDD) de personnes motivées en parcours d'insertion.

COMMENT ?

Vous bénéficiez de l'expertise d'un interlocuteur unique pour :

- répondre à votre besoin en recrutement en bénéficiant d'un appui personnalisé et adapté ;
- sécuriser la prise de poste et l'intégration durable d'un salarié ;
- proposer des solutions adaptées aux situations rencontrées : appui à l'aménagement de poste, aide au montage d'un dossier de formation, appui social...

VOTRE RÉFÉRENT

est à vos côtés et vous accompagne pour apprécier sur place les progrès et/ou difficultés rencontrées lors de la prise de poste. **Il mobilise les ressources et interlocuteurs nécessaires.**

Cette prestation concerne **les demandeurs d'emploi de longue durée ou sortant de dispositifs d'insertion** (insertion par l'activité économique, contrat d'accompagnement dans l'emploi) peu qualifiés.

Une priorité est donnée aux résidents de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

QUI CONTACTER ?

- Sur la France entière, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

ANNUAIRE DISPONIBLE SUR
www.socialement-responsable.org/

- Pôle emploi dans **5 régions** :
 - **Île de France** : Paris, Seine-Saint-Denis, et Nord des Hauts-de-Seine
 - **Provence-Alpes-Côte d'Azur**: agglomération de Marseille
 - **Hauts-de-France** : dans l'ensemble de la région
 - **Occitanie** : agglomération de Toulouse
 - **Auvergne-Rhône-Alpes** : agglomération de Lyon

RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE VOS
INTERLOCUTEURS DU
SERVICE ENTREPRISE
PÔLE EMPLOI.

